
Invesco Funds

2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453
Luxembourg Luxembourg

www.invesco.com

2 septembre 2024

Circulaire à l'attention des Actionnaires

IMPORTANT : Cette circulaire est importante et exige toute votre attention. Si vous avez la moindre question quant aux suites à lui donner, nous vous recommandons de consulter votre conseiller financier professionnel.

Sauf définition contraire, tous les termes commençant par une majuscule employés dans le présent document ont la même signification que dans le prospectus d'Invesco Funds, une SICAV de droit Luxembourgeois (la « SICAV »), et dans l'Annexe A (collectivement le « Prospectus »).

À propos des informations contenues dans la présente circulaire :

Les administrateurs de la SICAV, une SICAV de droit luxembourgeois (les « Administrateurs ») et la société de gestion de la SICAV (la « Société de gestion ») assument la responsabilité de l'exactitude des informations figurant dans la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs et de la Société de gestion (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations figurant dans la présente lettre sont, à la date où elle a été rédigée, conformes à la réalité et n'omettent aucun élément susceptible d'avoir des répercussions sur la teneur de ces informations. Les Administrateurs en assument par conséquent l'entière responsabilité.

Invesco Funds est réglementé par la
Commission de Surveillance du Secteur Financier
Administrateurs : Peter Carroll, Timothy Caverly,
Andrea Mornato, Rene Marston et Fergal Dempsey

Constitué au Luxembourg sous le n° B-34457
N° TVA LU21722969

Chère/Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire d'Invesco Belt and Road Debt Fund (le « Compartiment ») concernant certaines modifications figurant dans l'Addendum en date du 14 octobre 2024 au Prospectus du 15 juillet 2024 (la « Date d'entrée en vigueur »).

Si l'une des actualisations énoncées ci-après ne répond pas à vos critères d'investissement, nous vous informons que vous pouvez, à tout moment, demander le rachat de vos actions du Compartiment sans frais de rachat. Ces rachats seront effectués conformément aux conditions et modalités visées dans le Prospectus. Outre la capacité à demander le rachat gratuit de vos actions, tel que mentionné ci-dessus, vous pouvez également choisir de procéder à un échange sous réserve que ces demandes nous parviennent avant le 14 octobre 2024, au profit d'un autre Compartiment de la SICAV (sous réserve des montants minimums d'investissement, tels que précisés dans le Prospectus, et de l'autorisation dudit Compartiment à la vente dans la juridiction qui vous concerne). La conversion aura lieu conformément aux conditions du Prospectus, mais aucune commission de conversion ne sera imposée pour une telle conversion. Avant de prendre la décision d'investir dans un autre Compartiment, vous devez tout d'abord vous reporter au Prospectus et aux risques y afférents.

A. Modification de l'objectif et de la politique d'investissement et modification de la dénomination du Compartiment Invesco Belt and Road Debt Fund (le « Compartiment »)

À compter de la Date d'entrée en vigueur, les Administrateurs proposent d'élargir la Politique d'investissement actuelle du Compartiment comme suit :

Objectifs et politique d'investissement actuels et utilisation des instruments financiers dérivés	Nouveaux objectifs et nouvelle politique d'investissement et utilisation des instruments financiers dérivés au 14 octobre 2024
<p>Le Compartiment vise à procurer des rendements à long terme, en intégrant une approche thématique.</p> <p>Le Compartiment est axé sur la Belt and Road Initiative (initiative la route et la ceinture) qui vise à mieux connecter la Chine, l'Asie, l'Europe et l'Afrique et leurs mers adjacentes (la « Région de la route et de la ceinture »), grâce au développement de la Ceinture économique de la Route de la Soie et de la Route de la Soie maritime du XXI^e siècle pour une coopération économique plus étroite.</p> <p>Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des créances d'émetteurs des marchés émergents (y compris des créances émises par des souverains des marchés émergents) et des créances non gouvernementales d'émetteurs des marchés développés qui, du point de vue du Gestionnaire d'investissements, pourraient bénéficier directement ou indirectement de la Belt and Road Initiative.</p>	<p>Le Fonds vise à dégager des rendements totaux à long terme par le biais d'une exposition aux émetteurs qui devraient bénéficier de l'augmentation de la connectivité mondiale, des partenariats régionaux et/ou de la croissance intérieure dans les régions asiatiques, européennes et africaines.</p> <p>Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des créances d'émetteurs des marchés émergents (y compris des créances émises par des souverains des marchés émergents) et des créances non gouvernementales d'émetteurs des marchés développés qui, du point de vue du Gestionnaire d'investissements, pourraient bénéficier directement ou indirectement d'initiatives stratégiques gouvernementales visant à promouvoir la connectivité mondiale, les partenariats régionaux et/ou la croissance intérieure dans les régions asiatiques, européennes et africaines.</p>

Ces titres de créance incluront, mais sans s'y limiter, des titres de créance émis par des États, des collectivités locales, des autorités quasi souveraines, des organisations supranationales, ainsi que des organisations et entreprises publiques internationales. Le Compartiment investira dans des titres de créance de qualité « investment grade », « non-investment grade » et/ou non notés.

Le Gestionnaire d'investissements examinera chaque investissement selon ses propres mérites, la manière dont il correspond à la Belt and Road Initiative de la Chine, ainsi que la manière dont il en bénéficierait. Le Gestionnaire d'investissements évaluera la manière dont les pays et les sociétés exposés à la Région de la route et de la ceinture, ainsi que leurs économies, ressources et activités respectives, coopéreront et se compléteront dans différents domaines et différentes industries.

Jusqu'à 30 % de la VL du Compartiment peuvent être investis en Instruments du marché monétaire, en actions et autres valeurs mobilières qui ne répondent pas aux critères susvisés.

Le Compartiment peut détenir des actions et instruments de fonds propres dans la limite de 10 % de sa VL.

Le Compartiment n'investira pas dans des obligations conditionnelles convertibles. Un maximum de 20 % de la VL du Compartiment peut être investi dans des devises des marchés émergents.

Le Compartiment doit limiter à moins de 20 % de sa VL ses opérations visant des obligations chinoises onshore sur le CIBM par le biais de Bond Connect.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des titres qui, de l'avis de la SICAV, sont en défaut ou qui ont de fortes chances d'être en défaut (« Titres en détresse »).

Les dérivés dans lesquels investit le Compartiment peuvent comprendre, sans exhaustivité, des produits dérivés de crédit, de taux, d'actions et de devises, et peuvent être utilisés pour prendre des positions longues comme courtes. Ces produits dérivés peuvent inclure (de manière non exhaustive) des swaps sur défaut de crédit, des swaps sur rendement

Ces titres de créance incluront, mais sans s'y limiter, des titres de créance émis par des États, des collectivités locales, des autorités quasi souveraines, des organisations supranationales, ainsi que des organisations et entreprises publiques internationales. Le Compartiment investira dans des titres de créance de qualité « investment grade », « non-investment grade » et/ou non notés.

Le Gestionnaire d'investissements examinera chaque investissement selon ses propres mérites, la manière dont il s'inscrit dans le cadre de l'augmentation de la connectivité mondiale, des partenariats régionaux et/ou de la croissance intérieure dans les régions susmentionnées, ainsi que la manière dont il en bénéficierait. Le Gestionnaire d'investissements évaluera comment les émetteurs et leurs économies, ressources et activités respectives, coopéreront et se compléteront dans différents domaines et différentes industries.

Jusqu'à 30 % de la VL du Compartiment peuvent être investis en Instruments du marché monétaire, actions et autres valeurs mobilières qui ne répondent pas aux critères susvisés.

Le Compartiment peut détenir des actions et instruments de fonds propres dans la limite de 10 % de sa VL.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa VL dans des titres convertibles (CCO).

Un maximum de 20 % de la VL du Compartiment peut être investi dans des devises des marchés émergents.

L'exposition du Compartiment à des titres de créance « non-investment grade » ne dépassera pas 60 % de sa VL.

Le Compartiment doit limiter à moins de 20 % de sa VL ses opérations visant des obligations chinoises onshore sur le CIBM par le biais de Bond Connect.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des titres qui, de l'avis de la SICAV, sont en défaut ou qui ont de fortes chances d'être en défaut (« Titres en détresse »).

Les dérivés dans lesquels investit le Compartiment peuvent comprendre, sans

total, des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés, ainsi que des options.

Aux fins du Compartiment, les marchés émergents visent également à inclure Hong Kong et Singapour, outre la définition fournie à l'Annexe A sous « Informations générales sur les Compartiments ».

Pour plus d'informations sur les critères ESG appliqués par le Compartiment, veuillez vous reporter à l'Annexe B du Prospectus, qui contient les informations précontractuelles du Compartiment relatives à l'Article 8 du SFDR.

La Belt and Road Initiative

Selon le document « *Vision and Actions on Jointly Building Silk Road Economic Belt and 21st Century Maritime Silk Road* » (Construire ensemble la Ceinture économique de la Route de la Soie et la Route de la Soie maritime du XXI^e siècle – Perspectives et actions) publié conjointement par la Commission nationale du développement et des réformes, le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce du gouvernement de la RPC, la Belt and Road Initiative est une initiative systématique et une stratégie de développement importante lancée par le gouvernement chinois pour promouvoir la connexion terrestre et maritime en Asie, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique et leurs mers adjacentes (la Région de la route et de la ceinture) pour établir et renforcer les partenariats économiques ainsi que la coopération dans ces régions et donc construire une coopération mutuellement bénéfique qui favorise le développement et la prospérité de tous. La Région de la route et de la ceinture traverse l'Asie, l'Europe et l'Afrique, connectant d'un côté le cercle économique vibrant d'Asie de l'Est et de l'autre côté le cercle économique développé européen, elle recouvre des pays jouissant d'un énorme potentiel de développement économique. Ceinture économique de la Route de la Soie vise à rapprocher la Chine, l'Asie centrale, la Russie et l'Europe (mer Baltique), à relier la Chine au golfe Persique et à la mer Méditerranée via l'Asie centrale et occidentale, et à connecter la Chine au Sud-Est asiatique, à l'Asie du Sud et à l'océan Indien.

La Route de la Soie maritime du XXI^e siècle est conçue pour relier la côte chinoise à l'Europe via

exhaustivité, des produits dérivés de crédit, de taux, d'actions et de devises, et peuvent être utilisés pour prendre des positions longues comme courtes. Ces produits dérivés peuvent inclure (de manière non exhaustive) des swaps sur défaut de crédit, des swaps sur rendement total, des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés, ainsi que des options.

Aux fins du Compartiment, les marchés émergents visent également à inclure Hong Kong et Singapour, outre la définition fournie à l'Annexe A sous « Informations générales sur les Compartiments ».

Pour plus d'informations sur les critères ESG appliqués par le Compartiment, veuillez vous reporter à l'Annexe B du Prospectus, qui contient les informations précontractuelles du Compartiment relatives à l'Article 8 du SFDR.

la mer de Chine méridionale et l'océan Indien par une route, et la côte chinoise au Pacifique Sud via la mer de Chine méridionale par l'autre route. La Belt and Road Initiative est une vision économique d'ouverture et de coopération entre les pays de la Région de la route et de la ceinture. Les pays de cette région disposent de leurs propres avantages en ressources et d'économies complémentaires, créant un énorme potentiel de coopération, avec suffisamment de marge. Les domaines de coopération promus par la Belt and Road Initiative comprennent, de manière non exhaustive :

- Amélioration de la connexion dans les plans de construction d'infrastructures, les systèmes de normes techniques dans des domaines tels que les transports, l'énergie, les communications et les échanges d'informations ;
- Promotion de l'investissement et facilitation des échanges commerciaux en supprimant les barrières physiques et politiques, en améliorant la coopération douanière, en innovant dans les formes de commerce et en développant le commerce électronique transfrontalier, ainsi que d'autres modèles commerciaux modernes ;
- Renforcement de la coopération dans les domaines de l'agriculture, la sylviculture, l'élevage d'animaux et la pêche, la fabrication de machines agricoles et le traitement des produits agricoles, et promotion de la coopération dans l'agriculture de produits marins, la pêche en haute mer, le traitement de produits aquatiques, le dessalement de l'eau de mer, la biopharmaceutique marine, la technologie d'ingénierie océanique, les industries de protection de l'environnement, le tourisme marin et d'autres domaines ;
- Promotion du progrès écologique dans l'exploration, le développement et le traitement des ressources, des sources d'énergie conventionnelles, des sources d'énergie propres et renouvelables afin de créer une chaîne industrielle intégrée de coopération en matière d'énergie et de ressources ;
- Promotion de la coopération dans les industries émergentes, établissement de systèmes de R&D, de production et de marketing, et amélioration de la capacité de soutien des industries et la compétitivité globale des industries régionales ;
et
- Approfondissement de la coopération financière et des efforts visant à construire un système monétaire stable, un système d'investissement, de financement et d'information de crédit en Asie.

Le Compartiment peut conclure des contrats sur instruments financiers dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement (veuillez vous reporter à la « Politique d'investissement » ci-dessus pour de plus amples informations sur l'utilisation d'instruments dérivés à des fins d'investissement).

La proportion attendue de la VL du Compartiment soumise à des swaps sur rendement total est de 0 %. En situation normale, la part maximale de la VL du Compartiment exposée aux swaps sur rendement total est de 30 %.

Les modifications proposées ci-dessus devraient permettre au Compartiment de mieux tirer parti des opportunités d'investissement supplémentaires créées par les modifications de l'environnement de marché. Depuis la création du Compartiment, la Chine, par le biais de sa Belt and Road Initiative, a été un moteur clé de la croissance globale des marchés émergents grâce à des flux de capitaux/échanges importants, des investissements, et des projets de construction alors que, plus récemment, même si la Belt and Road Initiative demeure importante, la croissance des marchés émergents est désormais davantage stimulée par des initiatives spécifiques au pays/à la région, des partenariats par blocs régionaux et une coopération entre les marchés émergents et les marchés développés.

Les coûts liés à un rééquilibrage des investissements sous-jacents du portefeuille sont raisonnablement estimés à 6 points de base (« pb »). Ces coûts seront à la charge du Compartiment, car il est estimé que la politique d'investissement actualisée permettra d'améliorer le rendement des investissements et d'augmenter les opportunités de croissance des actifs sous gestion, et ainsi de bénéficier d'économies d'échelle et, par voie de conséquence, d'une réduction des coûts.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que l'exercice de rééquilibrage sera effectué le 30 septembre 2024, et que certaines opérations peuvent prendre plusieurs Jours ouvrables. L'ensemble de l'exercice doit être terminé avant les Dates d'entrée en vigueur. Bien qu'il soit prévu que l'ensemble du processus puisse être achevé dans un délai de 5 Jours ouvrables, il est possible que certains événements imprévus, tels qu'un manque de liquidité du marché, empêchent l'exécution de cette opération dans le délai précité ; néanmoins, on s'attend à ce que toute proportion non achevée dans les 5 Jours ouvrables soit négligeable.

Il convient de noter qu'à compter du 26 août 2024, le Compartiment a été temporairement fermé aux nouveaux actionnaires étant donné qu'il était prévu de repositionner le Compartiment. Toutefois, les Actionnaires existants peuvent et pourront continuer à souscrire, racheter ou échanger des catégories d'actions du Compartiment dans lequel ils investissent conformément aux dispositions énoncées dans le Prospectus. Le Compartiment rouvrira aux nouveaux investisseurs à compter de la Date d'entrée en vigueur.

À la suite des changements ci-dessus, le « Risque d'obligation convertible conditionnelle » sera considéré comme un risque pertinent pour le Compartiment après son repositionnement. La matrice des risques présentée à la Section 8 (Avertissements sur les risques) du Prospectus sera mise à jour en conséquence.

Afin de mieux refléter les changements susmentionnés, le compartiment Invesco Belt and Road Debt Fund changera de nom pour devenir le compartiment **Invesco Developing Initiatives Bond Fund** à compter de la Date d'entrée en vigueur.

Enfin, le « Profil de l'investisseur type » sera mis à jour pour refléter la politique actualisée et se lira comme suit (le texte souligné sera ajouté et le texte barré sera supprimé) :

« Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui recherchent un rendement à moyen et long terme par le biais d'une exposition à un portefeuille de titres de créance des marchés émergents et des émetteurs développés, qui devraient bénéficier ~~de l'initiative « la route et la ceinture »~~ de l'augmentation de la connectivité mondiale, des partenariats régionaux et/ou de la croissance intérieure dans les régions asiatiques, européennes et africaines et qui sont prêts à accepter une volatilité modérée. Cette volatilité peut parfois être amplifiée en raison de l'exposition du Compartiment aux marchés émergents, aux titres de créance à haut rendement et aux instruments financiers dérivés. »

B. Mise à disposition des documents et informations complémentaires

Veillez consulter le Site Internet de la Société de gestion pour obtenir la liste des catégories d'actions disponibles pour le Compartiment (<http://invescomanagementcompany.lu>).

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ?

L'Addendum au Prospectus, le Prospectus et ses Annexes A et B ainsi que les Documents d'informations clés sont disponibles gratuitement au siège social de la SICAV. Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de la Société de gestion de la SICAV (Invesco Management S.A.).

Si vous avez des questions sur ce qui précède ou si vous souhaitez obtenir des informations sur d'autres produits de la gamme de compartiments Invesco commercialisés dans votre juridiction, veuillez contacter votre bureau Invesco local.

Contacts

- Allemagne : Invesco Asset Management Deutschland GmbH : (+49) 69 29807 0,
- Autriche : Invesco Asset Management Österreich- Zweigniederlassung der Invesco Asset Management Deutschland GmbH : (+43) 1 316 20-0
- Irlande : Invesco Investment Management Limited : (+353) 1 439 8000,
- Hong Kong : Invesco Asset Management Asia Limited : (+852) 3191 8282
- Espagne : Invesco Management S.A. Sucursal en España : (+34) 91 781 3020
- Belgique : Invesco Management S.A. Belgian Branch : (+32) 2 641 01 81
- France : Invesco Management S.A. Succursale en France : (+33) 1 56 62 43 77
- Italie : Invesco Management S.A. Succursale Italia : (+39) 02 88074.1
- Suisse : Invesco Asset Management (Schweiz) AG : (+41) 44 287 9000,
- Pays-Bas : Invesco Management S.A. Dutch Branch : (+31) 208 00 61 82,
- Suède : Invesco Management S.A. (Luxembourg) Swedish Filial : (+46) 8 505 413 76,
- Royaume-Uni : Invesco Global Investment Funds Limited : (+44) 0 1491 417 000.

Si vous êtes un client direct, veuillez contacter l'équipe de services aux investisseurs à Dublin au (+353) 1 4398100 (option 2).

C. Informations complémentaires

La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent varier (en partie en raison des fluctuations des taux de change). Les investisseurs peuvent ne pas récupérer la totalité du montant investi.

Pour les Actionnaires en Allemagne : si vous agissez en qualité de distributeur pour des clients allemands, il est porté à votre attention que vous n'êtes pas tenu de transmettre la présente circulaire à vos clients finaux sur un support durable.

Pour les Actionnaires en Suisse : le Prospectus, les Documents d'informations clés, les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels d'Invesco Funds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse. Invesco Asset Management (Switzerland) Ltd., Talacker 34, 8001 Zurich, est le représentant suisse et l'agent payeur suisse est BNP PARIBAS, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich

Pour les Actionnaires en Italie : ces demandes de rachat seront effectuées conformément aux conditions et modalités visées dans le Prospectus. Les Actionnaires pourront racheter leurs actions sans frais de rachat autres que la commission d'intermédiation appliquée par les agents payeurs concernés en Italie, comme indiqué dans l'Annexe du formulaire de demande italien en vigueur et disponible sur le site Internet www.invesco.it.

Pour les Actionnaires en Belgique : le Prospectus (en anglais), les Documents d'information clé (en français), le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel (en anglais) des Familles de Compartiments sont également disponibles gratuitement auprès de correspondant (Invesco Management S.A. (Luxembourg) succursale belge, 143/4 Avenue Louise, B-1050 Brussels). Par ailleurs, les valeurs nettes d'inventaire (VNI) des compartiments commercialisés en Belgique sont publiées dans l'Echo, De Tijd et sur le site www.beama.be.

Pour les Actionnaires au Royaume-Uni : les documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) sont disponibles sur le site Internet local du Royaume-Uni conformément aux exigences du Royaume-Uni.

Un exemplaire du présent courrier est disponible dans plusieurs langues. Pour de plus amples informations, veuillez contacter notre équipe de services aux investisseurs à Dublin, au (+353) 1 439 8100 (option 2) ou votre bureau Invesco local.

Merci d'avoir pris le temps de lire ces informations.

Sincères salutations,

Peter Carroll



Par ordre du Conseil d'administration

Reconnu par Invesco Management S.A.